

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ACTUALISATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D81-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT l'intégration dans une nouvelle filière de 2 agents de la filière sociale suite à leur changement de fonctions, le reclassement pour inaptitude physique d'un agent de la filière sociale dans la filière technique, la réussite à l'examen professionnel du chef de service de police municipale, l'ajustement du grade de recrutement différent des grades des agents de la direction de la tranquillité publique ayant quitté la collectivité, la transformation d'un poste d'animateur en un poste d'assistant socio-éducatif suite à la création d'un poste d'éducateur spécialisé référent handicap, la transformation d'un poste d'ingénieur parti à la retraite en un poste de technicien à la DSI, l'avancement de grade d'un animateur à temps non complet, la modification du temps de travail d'adjoints d'animation du service périscolaire à temps non complet passés à temps complet et nécessitant d'actualiser le tableau des effectifs afin d'assurer la continuité d'un service public de qualité,

VU le budget communal,

VU l'avis du Comité Technique du 14 juin 2019,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel de la Commune, ainsi qu'il suit :

Temps Complet (TC) ou Temps Non Complet (TNC)	ANCIEN EFFECTIF		MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur des services techniques	0	1	0	0	0	1

FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	0	3	0	0	0	3

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D81-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Ingénieur	0	4	0	-1	0	3
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Technicien	0	5	0	1	0	6
Agent de maîtrise principal	0	4	0	0	0	4
Agent de maîtrise	0	9	0	0	0	9
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl	1	13	0	0	1	13
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	0	21	0	0	0	21
Adjoint technique	3	146	0	2	3	148

FILIERE ADMINISTRATIVE						
-	-					
Directeur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Collaborateur de cabinet	0	1	0	0	0	1
-	-		0	0		
Directeur territorial	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	0	12	0	0	0	12
Attaché	1	22	0	0	1	22
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	0	0	5
Rédacteur	0	13	0	0	0	13
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} cl	0	14	0	0	0	14
Adjoint administratif pal de 2^{ème} cl	0	18	0	1	0	19
Adjoint administratif	0	31	0	1	0	32

FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation pal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Professeur EA classe normale	1	0	0	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl	7	1	0	0	7	1
Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl	5	2	0	0	5	2
Assistant d'enseignement artistique	11	0	0	0	11	0
FILIERE SOCIALE						
-	-					
Conseiller Socio-éducatif	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	2	0	1	0	3
Educateur jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	0	3	0	0	0	3

Educateur jeunes enfants de seconde classe	0	6	0	0	0	6
ASEM principal de 1ère classe	0	1	0	0	0	1
ASEM principal de 2ème classe	0	6	0	-1	0	5
Agent social principal de 1ère classe	0	2	0	0	0	2
Agent social principal de 2ème classe	0	6	0	0	0	6
Agent social	0	11	0	-2	0	9

FILIERE MEDICO-SOCIALE	-					
-	-					
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0	0	0	0
puéricultrice de classe supérieure	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice de classe normale	0	2	0	0	0	2
Cadre de santé	3	0	0	0	3	0
Médecin	0	0	0	0	0	0
Infirmière en soins généraux de cl normale	0	1	0	0	0	1
Infirmière en soins généraux de cl supérieure	0	2	0	0	0	2
Psychologue hors classe	1	0	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	3	0	0	0	3	0
Auxiliaire de puériculture pal de 1ère cl	0	3	0	0	0	3
Auxiliaire de puériculture pal de 2ème cl	1	24	0	0	1	24

FILIERE ANIMATION	-					
Animateur principal de 1ère classe	0	3	0	0	0	3
Animateur principal de 2ème classe	0	1	1	-1	1	0
Animateur	3	9	-1	0	2	9
Adjoint d'animation principal de 1ère cl	1	12	0	0	1	12
Adjoint d'animation principal de 2ème cl	1	5	0	0	1	5
Adjoint d'animation	66	40	-6	6	60	46

FILIERE SPORTIVE	-					
Conseiller APS	0	0	0	0	0	0
Educateur APS principal de 1ère cl	0	1	0	0	0	1
Educateur APS principal de 2ème cl	0	2	0	0	0	2
Educateur APS	4	1	0	0	4	1

FILIERE POLICE MUNICIPALE	-					
chef de service de police municipale	0	0	0	1	0	1

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D81-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Brigadier-chef principal	0	6	0	-2	0	4
Brigadier	0	0	0	0	0	0
Gardien brigadier	0	5	0	0	0	5

EMPLOIS NON CLASSES	-					
Directeur du théâtre	0	1	0	0	0	1
Médecin de soin et chirurgiens-dentistes	12	1	0	0	12	1

124 493
617

118 499
617

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 et budgets suivants au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu
- de sa transmission en préfecture le **27 JUN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : **32**

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D81-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019